

Fiche de renseignements des marchés de la Baule-Escoublac 2022

Marché central : Place des gourmets, Avenue des Ibis, du Marché et de Noirmoutier

Se présenter sous les halles du marché, auprès du bureau des placiers pour le tirage au sort.

Tirage au sort basse saison (Septembre à Juin) : 7h30 - 8h15 - placement 8h15

Tirage au sort haute saison (Juillet et Août) : 7h00 - 7h45 - placement 7h45

- Tarifs au mètre linéaire : 1,67 H.T. (B.S.) - 2,83 € H.T. (M.S.) - 5,58 € H.T. (H.S.)
- Marché alimentaire : Uniquement sur abonnement annuel
- Marché des produits manufacturés : Sur abonnement annuel (3 ans d'ancienneté) ou à la matinée (tirage au sort).
Tous les matins du 1^{er} lundi des vacances scolaires de printemps (zones B et C) au 15 septembre (inclus), plus vacances de la Toussaint et de Noël. En dehors de ces périodes, fermeture le lundi et le mercredi.

Marché de La Baule-les-Pins : Avenue Lajarrige.

Se présenter au placier, au sein du marché, avenue Lajarrige.

Placement : 8h00 haute saison comme basse saison.

Le tirage au sort est mis en place lorsqu'il y a plus de commerçants passagers que de places.

- Tarifs au mètre linéaire : 1,65 H.T. (B.S.) - 2,67 € H.T. (M.S.) - 5,17 € H.T. (H.S.)
- Marché alimentaire : Sur abonnement annuel, abonnement saisonnier (Juillet et Août, demande par courrier avant le 31 Mars) ou à la matinée (tirage au sort si besoin).
Marché extérieur, pas de produits manufacturés sur ce marché.
Les mardis et samedis (+ les jeudis en juillet et août et le jeudi de l'Ascension).

Marché du Guézy : Place Auguste Caillaud, Avenue Saint-Georges.

Placement : 8h30 haute saison comme basse saison.

- Tarifs au mètre linéaire : 1,67 € H.T. (B.S.) - 2,67 € H.T. (avril à octobre)
- Marché extérieur de produits alimentaires et manufacturés
Les lundis et jeudis toute l'année.

Justificatifs à fournir impérativement :

- Extrait K bis du Registre du Commerce et des Sociétés (indiquant une activité ambulante), ou Inscription à la Chambre des Métiers ou à la Maison des Artistes, ou auto-entrepreneur, (justificatif de moins d'un an),
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle (indiquant une activité ambulante),
- Carte de commerçant ambulant (délivrée par la CCI),
- Pièce d'identité,
- Attestation de l'employeur pour les salariés.

Stationnement/Parkings :

Les parkings des Corallines et des Tamaris peuvent être occupés par les commerçants passagers durant la durée du marché (6h00-15h00).

Service commerce : 02.51.75.75.24

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations sur le site internet de la ville :

www.labaule.fr rubrique connaître la ville et ses services publics → commerce → les marchés baulois